

Ce communiqué de presse ne peut pas être publié, distribué ou transmis directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Augmentation de capital – lundi 6 juin 2011 – 18h30

ARGAN : augmentation de capital réservée aux salariés

ARGAN met en place une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés et mandataires sociaux de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ce jour a délégué au Directoire, pour une durée de 18 mois, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires réservée aux personnes répondant aux caractéristiques d'une catégorie qu'elle a définie comme tout salarié et mandataire social de la Société à la date de décision du Directoire qui fera usage de cette délégation.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en application de cette délégation ne pourra être supérieur à un montant nominal maximal de 300.000 euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 150.000 actions.

Dans ce cadre, le Directoire, réuni ce jour, a décidé de procéder à une augmentation de capital de la Société réservée à des personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie de bénéficiaires définie par l'Assemblée Générale du 6 juin 2011 telle que précisée ci-dessus.

Le montant total (prime d'émission incluse) de l'opération est de 1 650 000 euros par émission de 150 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros chacune. Le prix de souscription des actions est identique à celui proposé lors de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du mois d'avril 2011, soit 11 euros par action (prime d'émission incluse). L'admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Paris sera demandée.

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes de la Société dès leur émission. Elles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2011 et seront soumises à toutes les dispositions statutaires ainsi qu'aux décisions des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Cette opération devrait permettre aux salariés d'ARGAN de renforcer leur participation au capital et de les associer plus étroitement au développement de la Société.

CALENDRIER INDICATIF DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE

6 juin 2011	Assemblée Générale Extraordinaire ayant autorisé l'augmentation de capital réservée Décision du Directoire sur l'opération Communiqué de la Société relatif à l'opération
7 juin 2011	Ouverture de la période de souscription
9 juin 2011	Clôture de la période de souscription (sauf clôture anticipée ou prorogation)
15 juin 2011	Emission du certificat du dépositaire par l'établissement financier en charge de l'opération Avis d'admission d'Euronext Communiqué de presse
17 juin 2011	Admission des actions nouvelles aux négociations

Ce communiqué de presse ne peut pas être publié, distribué ou transmis directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

A propos d'Argan

Fondée en 1993, ARGAN est une foncière spécialisée en immobilier logistique qui maîtrise l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Son positionnement de développeur-investisseur lui offre un profil unique et une expertise reconnue sur ce secteur d'activité.

Argan est cotée sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris depuis juin 2007 (ISIN FR0010481960) et fait partie des indices SBF 250 et CAC Small 90. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1^{er} juillet 2007.



Contact investisseurs

Francis Albertinelli - Directeur financier
Tél : 01 47 47 05 46
e-mail : contact@argan.fr

Contact presse

Citigate | Agnès Villeret – Relations investisseurs
Dewe Rogerson | Lucie Larguier – Relations presse
Tél : 01 53 32 78 95 / 84 75
e-mail : agnes.villeret@citigate.fr / lucie.larguier@citigate.fr

Avertissement

L'augmentation de capital visée dans le présent communiqué est une augmentation de capital réservée aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les actions Argan offertes dans le cadre de l'augmentation de capital réservée n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission et ne peuvent être offertes ou cédées aux Etats-Unis que dans le cadre d'opérations qui ne requièrent pas d'enregistrement au titre du Securities Act de 1933.